



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

RECUEIL SPECIAL DELEGATIONS DE SIGNATURES DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PREFECTURE

(1^{ER} DECEMBRE 2006)

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, à l'accueil de la préfecture site Saint-Aubin, ainsi que sur le site internet de la préfecture : www.maine-et-loire.gouv.fr *rubrique* ACTION DE L'ETAT

Les documents et plans annexés peuvent être consultés auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE
ET DE DIFFUSION

Le Préfet de Maine-et-Loire certifie que :

- **le sommaire du recueil spécial délégation de signature des actes administratifs de la préfecture du 1^{er} décembre 2006 a été affiché ce jour ;**
- **le texte intégral a été mis en ligne ce jour sur le site internet de la préfecture : www.maine-et-loire.pref.gouv.fr**

A Angers, le 1^{er} décembre 2006

**Pour le préfet, et par délégation,
Le Chef de bureau**

Jean-René CHEDIN

SOMMAIRE

I - INFORMATIONS DEPARTEMENTALES

II – ARRETES

PREFECTURE DE MAINE ET LOIRE – SECRETARIAT GENERAL Bureau de la coordination et du courrier

Délégation de signature M. Gil SPILEMONT Directeur interdépartemental des anciens combattants Des Pays de la Loire	7
Délégation de signature M. Jean-Claude BERNARD Sous-Préfet de Saumur (PRU).....	8

III - AVIS ET COMMUNIQUES

I - INFORMATIONS DEPARTEMENTALES

II – ARRETES

SECRETARIAT GENERAL
Bureau de la coordination et du courrier
Arrêté SG/BCC n° 2006-1084
g/ dél DIAC Pays de la Loire
Délégation de signature à M. Gil SPILEMONT
Directeur interdépartemental des anciens combattants
des Pays de la Loire

ARRETE
le Préfet de Maine-et-Loire
Officier de la Légion d'honneur,

ARRETE

ARTICLE 1er

Délégation de signature est donnée à M. Gil SPILEMONT, directeur interdépartemental des anciens combattants des Pays de la Loire, pour la délivrance des cartes de stationnement pour les personnes titulaires d'une pension militaire d'invalidité.

ARTICLE 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gil SPILEMONT, la délégation de signature qui lui est conférée à l'article 1 sera exercée par Madame Marie Christine ILTCHEV, adjointe au directeur.

ARTICLE 3

Le secrétaire général de la préfecture et le directeur interdépartemental des anciens combattants des Pays de la Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Angers, le 28 novembre 2006

Le Préfet de Maine et Loire

Signé : Jean-Claude VACHER

SECRETARIAT GENERAL

Bureau de la coordination et du courrier

Arrêté SG-BCC n° 2006-1085

g/ dél SP SAUMUR - PRU

Délégation de signature à M. Jean-Claude BERNARD,

Sous-préfet de SAUMUR

ARRETE

Le Préfet de Maine-et-Loire

Officier de la Légion d'honneur,

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

Délégation de signature est donnée, à M. Jean-Claude BERNARD, sous-préfet de SAUMUR, à l'effet de signer la « Charte d'Insertion de Saumur » élaborée dans le cadre du programme de rénovation urbaine (PRU) de la ville de SAUMUR.

ARTICLE 2

Le secrétaire général de la préfecture et le sous-préfet de SAUMUR, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Angers, le 28 novembre 2006

Le Préfet de Maine-et-Loire

Signé : Jean-Claude VACHER

III - AVIS ET COMMUNIQUES